



Rouen, le 09 janvier 2024

À Madame la Rectrice de la région académique de Normandie.

**Objet : Demande d'audience à la Rectrice concernant :**

- Les **modalités de calcul de l'indemnité REP/REP+** pour les PsyEN EDO sont différentes selon les départements, la même règle n'a pas été retenue pour tou.te.s. ce qui crée une inégalité de traitement inacceptable dans l'académie entre les PsyEN EDO. En Seine-Maritime, consigne a été donnée de retenir 13H30 pour un temps plein, 10H48 pour un 80% et 6H45 pour un ½ temps. Evidemment, le SNES-FSU demande que la modalité de calcul la plus favorable soit retenue pour tou.te.s alors que les PsyEN EDO en REP vont voir leur indemnité fortement baissée.
- 238,5 postes de PsyEN EDO étaient recensés en Normandie au 01/09/23. Nous réitérons notre demande de connaître la **ventilation précise des ETP de PsyEN EDO CIO par CIO**, au SAIO, le SG s'était engagé à nous communiquer ces informations que nous n'avons jamais obtenues il y a bien longtemps déjà. Y-a-t-il encore des postes de PsyEN non couverts au mois de janvier ?
- **Dans le domaine de l'orientation, les missions confiées aux enseignants et CPE dans le cadre du pacte empiètent de plus en plus sur celles des PsyEN EDO**, de surcroit l'approche proposée nous semble réductrice. Il s'agit en effet d'animer des séances visant à transmettre la connaissance des métiers, présenter les formations qui y mènent, enseigner les compétences nécessaires pour s'orienter, préparer et participer à l'accueil des professionnels dans le collège, aux visites des élèves dans les établissements de formation, lycée professionnel et CFA notamment, dans les entreprises ». Comment aborder comme un enseignement, des compétences qui visent la connaissance de soi, l'estime de soi, la projection dans l'avenir et concernent des dimensions éminemment subjectives et psychologiques ? La notion même de « *compétences à s'orienter* » ne fait d'ailleurs pas consensus entre les chercheurs en psychologie.
- Nous avons cru comprendre qu'une « **charte** » **encadrant les interventions extérieures en lien avec la découverte des métiers** avait été élaborée par le rectorat et la région pour éviter les dérives, les OS n'ont pas été associées. Pourrions-nous en connaître la teneur ? L'entrisme de certaines associations ou fondations de par les valeurs qu'elles véhiculent incite en effet à la plus grande vigilance.

- Les collègues du Havre nous ont alerté quant à l'intervention d'une professionnelle extérieure Mme Maillard (ancienne CPE) qui a été recrutée par la **MLDS** pour intervenir dans le cadre du **dispositif Mars**. Sa formation en psychopédagogie positive est non reconnue au RNCP de praticienne. Non psychologue, elle propose d'intervenir sur la thématique du renforcement de l'estime de soi – Psychologie positive. Ce choix de la MLDS nous interpelle.
- Par ailleurs, **le positionnement de la région Normandie** qui souhaite expérimenter sur un territoire volontaire un guichet unique d'orientation et d'information sur les métiers est également très préoccupant. Cela montre bien les velléités de la région d'aller au-delà des compétences sur l'information que la loi LCAP de 2018 lui donne. La FSU est opposée à ce modèle de guichet unique alors que pour le public de la formation initiale les CIO sont bien identifiés.
- **La mission d'information des élèves est mal remplie par la région** : la FSU a à plusieurs reprises dénoncé le choix de la région du tout dématérialisé en matière d'information. Le guide des lycéens compte 96 pages quand celui des collégiens atteint 180 pages, leur lecture est indigeste ! Les retours au sujet de la diffusion des guides d'information par les régions sont très négatifs, que ce soit du côté des usagers ou des professionnels. Cette insatisfaction a été relayée par la FSU en commission 2 du CREFOP. **Cela ressort également dans le rapport des députés Cazenave et Davi sur l'évaluation de l'accès à l'enseignement supérieur**. A quand le retour des brochures pour chaque élève de 3<sup>ème</sup> et de Tle, un travail que réalisaient les DRONISEP...
- **Les conditions matérielles dans les CIO** : Certains CIO ont été ces derniers temps confrontés à des **coupures de leur ligne internet** (Site St Sever, le Havre...), ce qui ne facilite pas le travail des PsyEN EDO alors que Parcoursup a ouvert. Les collègues du **CIO de l'Aigle** rattachés provisoirement au CIO d'Alençon s'interrogent sur le devenir de leur CIO ? Le CIO de l'Aigle pourra-t'il reprendre son fonctionnement normal à la rentrée 2024 ?
- **Dans le champ de la santé mentale**, les protocoles qui viennent d'arriver dans les EPLE incitent les chefs d'établissements à désigner un référent par jour qui sera à même de recevoir les alertes émanant de l'ensemble de l'équipe éducative et de les signaler au besoin à l'équipe ressource et aux familles. Le protocole enjoint de signaler même si « l'on n'est pas certain de la gravité de la situation », mais quelle suite sera alors donnée sachant que les CMPP et les maisons des adolescents sont surchargés ? Cette stratégie nous interroge alors que le niveau de recrutements des PsyEN EDO au concours reste à un niveau extrêmement bas.

Le SNES-FSU sollicite une audience pour aborder ces dossiers avec vous et vous prie d'agréer, Madame la Rectrice de la région académique, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Les élu.e.s académiques du SNES-FSU